

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

on s'abonne

A SAUMUR
au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces	la ligne	20
Réclames	—	30
Faits divers	—	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

on s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 8 JUILLET

Réforme démocratique

Les Sociétés de secours mutuels de Paris font appel aux Sociétés des départements pour protester contre une disposition de la loi qui vient d'être votée par le Sénat.

Cette disposition réduit de 4 1/2 à 3 1/2 l'intérêt des fonds déposés par les Sociétés à la Caisse des Dépôts.

Une telle réduction appauvrirait singulièrement les sociétaires qui se sont imposés des privations pendant de longues années pour s'assurer des secours en cas de maladie et un morceau de pain pour leurs vieux jours.

En 1852, il n'y avait qu'une centaine de sociétés approuvées; actuellement il y en a 6,283, sans compter les sociétés libres.

Les fonds disponibles en comptes courants déposés à la Caisse des Dépôts s'élèvent à cinquante-deux millions; les fonds aliénés applicables aux pensions de retraite s'élèvent à soixante-quinze millions.

C'est le patrimoine de plus de quinze cent mille travailleurs qui va être amoindri dans une proportion considérable, presque d'un tiers.

Et cet amoindrissement est d'autant plus injuste que l'Etat imposa, il y a trente ans, aux sociétés l'obligation de verser leurs fonds à la Caisse des Dépôts.

Elles auraient pu faire de meilleurs placements, mais leurs fonds étaient prisonniers dans les coffres de l'Etat.

Et aujourd'hui on vient leur dire: « Vos économies vous rapportaient 4 1/2 0/0; à partir de la promulgation de la présente loi elles ne vous rapporteront plus que 3 1/2. » C'est dur!

La conséquence de cette réforme républicaine sera de diminuer d'abord les secours et ensuite les pensions. Ce sera tant pis, n'est-ce pas, pour les malades et les pauvres pensionnés. Un pauvre vieillard qui touchait 450 fr. par an n'en recevra plus que 350. Et encore faudra-t-il réformer les statuts, car dans la plupart des Sociétés le droit à la pension entière est absolu et s'adjuge par rang d'âge, selon le nombre des pensions vacantes. Si l'on applique les statuts en vigueur, il y aura forcément un tiers des pensionnaires qui se verront supprimer la pension qu'ils avaient enfin obtenue.

N'est-ce pas lamentable?

N'êtes-vous pas indignés, et ne trouvez-vous pas monstrueux qu'un Parlement, à une époque de prospérité nationale, décide par un vote que des milliers de travailleurs n'auront plus que la moitié du morceau de pain qu'ils avaient péniblement épargné!

INFORMATIONS

PROPOSITION D'AMNISTIE

Suivant les traditions des radicaux et socialistes — car les traditions ne leur déplaisent point — une proposition d'amnistie pour délit politique, de presse et de grève sera déposée avant la clôture de la session. Déjà le député

socialiste Ferroul se propose de soutenir de son éloquence méridionale cette proposition vouée fatalement à l'insuccès.

Le gouvernement, en effet, avisé de cette résolution, a décidé de la repousser en alléguant, suivant une réponse traditionnelle aussi pour le gouvernement républicain, que le président Carnot fera, à l'occasion du 14 juillet, une distribution de grâces.

L'AFFAIRE DE PANAMA

L'instruction de l'affaire du Panama est terminée. M. Prinet, conseiller à la Cour d'appel, a remis son dossier au procureur général, M. Quesnay de Beaurepaire.

MM. Ferdinand et Charles de Lesseps, Eiffel et Drumont ont été entendus par le magistrat instructeur.

Au dossier de l'affaire est joint le rapport de M. Flory, expert.

STATISTIQUE

La Société des steeple-chases de France a reçu 35,000 demandes d'emplois pour le service du pari mutuel.

Or, ce service ne comporte guère plus de 500 employés.

Jugez — d'après cette statistique — du nombre de bras qui ont été enlevés à l'agriculture pour se placer sous les engrenages de la bureaucratie, et demandez-vous si c'est bien un progrès qu'un état de choses où 35,000 personnes, sachant lire, écrire et compter, sollicitent un emploi de leurs facultés.

ENCORE RAVACHOL

La date de l'exécution de Ravachol reste toujours problématique. Les fonctionnaires gardent un silence complet à cet égard. L'opinion unanime est que l'exécution ne saurait tarder à cause du nombre considérable de dépêches chiffrées échangées entre le Parquet de Montbrison et la Chancellerie de Paris.

Mercredi, les autorités ont inspecté les places de Montbrison, cherchant celle qui sera la plus commode pour dresser la guillotine.

L'AFFAIRE REYNIER

A Toulon, le tribunal a rendu hier son jugement dans l'affaire de Saint-Cyr. Il a condamné le père Reynier et le gérant de *La Bataille* à 300 francs d'amende, 3 mois de prison et 6,000 francs de dommages-intérêts.

Le *Petit Marseillais* est condamné à 16 fr. d'amende et 4,000 francs de dommages-intérêts envers M. Guis qu'il avait accusé d'être l'auteur du crime de Saint-Cyr.

CHIFFRES ÉLOQUENTS

Voici les chiffres de la population actuelle des six grandes puissances de l'Europe.

Russie	: 110 millions.
Allemagne	: 49 millions.
Autriche-Hongrie	: 42 millions.
France	: 38 millions.
Angleterre	: 38 millions.
Italie	: 31 millions.

Ainsi, la France n'a que 38 millions d'habitants, tandis que la triple-alliance en a 122 millions, 1 contre 3.

La France n'arrive qu'au quatrième rang. En 1700, elle était au premier. Elle n'avait que 49 millions et demi d'habitants; mais tous les Etats allemands réunis n'en avaient pas davantage, et l'Angleterre en avait à peine 9 millions.

Si on laissait les choses aller comme elles vont, vers le milieu du siècle prochain, l'Allemagne aurait 100 millions d'habitants, l'Autriche-Hongrie 80 millions, la Grande-Bretagne 90 millions, l'Italie 50 millions, et la France 40 millions, 45 tout au plus.

La France est le pays où il y a le moins de naissances. La natalité y est moindre même qu'en Irlande. L'Allemagne a 40 naissances par 1,000 habitants; la France n'en a pas 22. Il a été établi en 1886 que le quart des ménages français n'avaient pas d'enfants. (Rappel.)

L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS L'ARMÉE

De la *Petite République*:

« Le ministre de la guerre vient de terminer un travail de statistique.

» Il s'agissait de connaître, au point de vue de l'instruction primaire, la situation des 300 mille 247 conscrits qui ont pris part au tirage au sort de la classe 1891.

» Voici quels ont été les renseignements recueillis:

» Parmi les conscrits de la classe 1891, sept et demi pour cent ne savent ni lire ni écrire; 5,881 savent lire seulement; 54,591, lire et écrire; 195,866 ont été reconnus avoir une instruction primaire plus développée; 4,196 ont leur brevet d'enseignement primaire; 5,313 leur diplôme de bachelier ès-lettres ou ès-sciences.

» Pour différentes causes, restent encore 10,716 jeunes gens dont on n'a pu vérifier le degré d'instruction. »

LA FRANCE RÉPUBLICAINE

Si l'on veut avoir une idée du gâchis dans lequel l'administration républicaine a plongé la France, la dernière et récente solennité de la Fête-Dieu, fête si populaire, va en donner un frappant spécimen.

C'est ainsi que cette touchante cérémonie a pu être publiquement fêtée dans nombre de villes, sans que les républicains aient osé l'interdire, tandis que dans d'autres cités elle a été rigoureusement confinée dans l'intérieur des églises.

La Fête-Dieu a pu être solennisée publiquement dans le diocèse d'Aire, à Angers, Annecy, Bayeux, Belley, Caen, Cahors, Clermont, Digne, Eprenay, Langres, Laval, Le Mans, Montbrison, Nantes, Nice, Orléans, Quimper, Rennes et même Saint-Dié, le pays de Ferry, etc., etc., alors que d'autres villes n'ont pu jouir de cette liberté.

Les villes que nous venons de citer sont cependant, pour la plupart, républicaines. Nous n'avons pas jusqu'ici entendu dire que les républicains se soient offensés de cette cérémonie. Si, en vertu de leurs principes, ils ne l'ont pas approuvée, ils l'ont du moins tolérée.

Les catholiques empêchent-ils les francs-maçons de se livrer à leurs cérémonies?

La France, grâce à l'intolérance du gouvernement républicain, ainsi parquée en deux camps: l'un jouissant d'une liberté tolérée, l'autre réduit à subir l'oppression d'une infime minorité.

Et cela cent ans après la proclamation des immortels principes!

Blagueurs!

UN VIEUX BRAVE

Le dernier survivant du combat de Sidi-Brahim, le caporal Lavayssièrre, vient de mourir bedeau de Castelfranc, dans le Lot, où il recevait une petite rente du 8^e bataillon de chasseurs, actuellement à Amiens.

En septembre 1845, le colonel de Montagnac, attiré par de faux renseignements des Souhailias, quittait Djemaa-Ghazaouat, aujourd'hui Nemours, avec cinq compagnies du 8^e chasseurs, fortes de 346 hommes, et 60 hussards, pour s'opposer à une entreprise d'Abd-el-Kader. Il arriva, le 23, à Sidi-Brahim, tombeau de marabout situé sur un monticule. Une embuscade était tendue par les Arabes: trois compagnies de chasseurs, lancées en avant, y tombent; le colonel fit former le carré devant des masses énormes d'ennemis. Les Français furent tous massacrés. La scène qui suivit fut terrible. Voici comme la raconte l'historique des chasseurs à pied:

« En apprenant cette terrible nouvelle, les deux compagnies restées au camp allaient se mettre en marche; mais elles furent surprises et enveloppées par les Arabes, et, elles aussi, succombèrent après une lutte héroïque. De tous ces braves, il ne resta que douze hommes, presque tous criblés de blessures.

» Parmi les survivants, était le capitaine de Gèreaux. Il rallia les gardes troupeaux, les muletiers du bataillon, les grand'gardes, en tout quatre-vingts hommes, et, à leur tête, se jette dans le marabout de Sidi-Brahim.

» Là, pendant trois jours (du 23 au 26 septembre), malgré la chaleur, malgré la faim, malgré la soif — la soif surtout, qui les torturait jour et nuit — ces vaillants continuaient la lutte.

» Quand les balles deviennent plus rares, on les coupe en quatre; quand le plomb manque, on le remplace par des pierres.

» Enfin, le 26 au matin, à bout de forces et désespérant d'être secourus, ils se précipitent, baïonnette en avant, sur les postes arabes, les enlèvent et se dirigent vers Djemaa, leur point de départ; mais, poursuivis par les Arabes, presque tous sont faits prisonniers. Dans la nuit du 26 au 27 avril, Abd-el-Kader les fit massacrer. »

Des cinq survivants faisait partie le caporal Lavayssièrre; il fut fait chevalier de la Légion d'honneur, et le duc d'Aumale lui offrit une carabine avec cette inscription: « Donnée par le prince royal au caporal Lavayssièrre. »

Chaque année, le 8^e bataillon de chasseurs invitait le vieux brave à sa fête. Il se rendit, il y a quatre ans, à Amiens et y fut l'objet d'une magnifique ovation. (France Militaire.)

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Voici les résultats connus à l'heure actuelle pour les élections anglaises :

Conservateurs.....	124
Unionistes.....	49
Gladstoniens.....	94
Anti-pannellistes.....	4

Les conservateurs gagnent 10 sièges; les unionistes, 4, et les gladstoniens, 29.

Parmi les élus il faut citer MM. Chamberlain et Mathew, nommés à une grande majorité.

On compte, en outre, M. Naoroji, avocat, né aux Indes, le premier homme de couleur, qui, depuis la fondation, siègera au Parlement.

D'autre part, il faut constater la non-réélection à Belfast de M. Sexton. Là, victoire sur toute la ligne pour les unionistes.

ÉTATS-UNIS

Grévistes révoltés. — On télégraphie de New-York, 7 juillet :

« Les grévistes des forges d'Homestead se sont opposés par la force au débarquement de 300 agents de police venus pour protéger les travailleurs.

« Il y a eu plusieurs véritables combats livrés.

« On compte 10 tués et 41 blessés.

« Les grévistes, au nombre de 2,000, possèdent un canon, des cartouches de dynamite et des fusils.

« Les agents de police ont capitulé. Ils ont été incarcérés. »

Pittsburg, 7 juillet. — Des agents de la sûreté ayant voulu disperser les grévistes, la foule a pris parti pour ceux-ci, frappé les agents. Une véritable bataille s'en est suivie.

41 ouvriers et 9 agents ont été tués; 15 ouvriers et 21 agents sont blessés.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 7 juillet 1892.

Le vote qui a fixé hier l'ordre du jour suivant le désir formulé par M. Rouvier, a servi de motif à un mouvement en avant plus accentué des rentes. La Bourse escompte aussi le succès de la conversion tunisienne, dont le nouveau titre est déjà recherché avec prime en banque, son prix d'émission de 476.25 correspond à du 3 0/0 à 95.25.

Le 3 0/0 ancien confondu sur la cote avec le nouveau, s'avance à 98.80. Le 4 1/2 est à 106.15.

La Rente Italienne s'inscrit à 89.97, soit 92.15 en tenant compte du coupon détaché hier. L'Extérieure cote 64 3/4 et le Portugais 23 1/4.

L'action de la Banque de France subit les conséquences des réalisations après une hausse de 200 fr. en prévision d'un vote de la Chambre en faveur du renouvellement du privilège dans les conditions proposées par la

commission avec une restriction de la durée de la prorogation à 1,910 telle que M. Rouvier l'a proposée.

Le Crédit Foncier au cours de 1,107 est revenu à son cours coté avant le détachement du coupon de 30 fr.

La Société Générale qui est au nombre des sociétés qui prennent part à la conversion Tunisienne se négocie à 466 fr.

Le Crédit Lyonnais est très ferme à 785. Son bilan au 31 mai accusait une augmentation de 33 millions sur le chiffre des opérations au 31 avril.

Les Chemins Economiques cotent 420.50.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

PROJET DE LOI

Le ministre de l'intérieur a déposé, lundi, un projet de loi tendant à autoriser le département de Maine-et-Loire à contracter un emprunt.

LE COMMISSARIAT DE POLICE DE SAUMUR ÉLEVÉ À LA 2^e CLASSE

Par décret en date du 28 juin, le commissariat de police de Saumur a été élevé à la 2^e classe.

M. le commissaire de police Rémond était déjà, depuis plusieurs années, rétribué comme de 2^e classe.

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

ÉCOLES DE FILLES

Canton de Saumur (Sud)

Aspirantes, 61. — Admises, 32.

Louise Bouchereau et Philomène Denecheau, de Bagnaux.

Louise Moineau, de Dampierre.

Marie Albertini et Jeanne Banner, de Fontevrault.

Delphine Nau, de Parnay.

Louise Peltier, de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Jeanne Béatrix, Ernestine Bénard, Martine Merle, Madeleine Pichery et Blanche Poisson, de Saumur (école laïque de la rue Cendrière).

Désirée Cailleau, Marie Faure, Juliette Jagot, Emilia Joly et Marie Pasquier, de Saumur (école laïque de la rue du Préche).

Julienne Balanger, Georgette Danzon, Blanche Robin, de Saumur (école privée de Nantilly).

Marie Chaillou et Eugénie Vigneau, de Saumur (école privée de Fenet).

Joséphine Fort et Pauline Vennevier, de Saumur (école privée de Saint-André).

Clémentine Morel, de Souzay.

Anna Genevrais, de Champigny.

Apolline Clergeau et Yvonne Nau, de Turquant.

Juliette Dupont, Louise Franc, Esther Gondoin et Clémence Joseph, de Varrains.

Le pasteur, fidèle à sa parole, avait eu pour lui des soins assidus et dévoués; il n'eut pas besoin de le recommander bien vivement au vieux fermier; celui-ci, dès qu'il le reconnut, l'accueillit comme un ami ancien et cher, et la pauvre Manette battit des mains quand on lui annonça qu'elle aiderait à le veiller.

Quoique d'un camp ennemi, on ne le confondit même pas avec les malades; la chambre discrète et isolée qui avait servi d'asile à M. du Versant et à Louise devint la sienne. Manette y transporta l'unique matelas de son lit, ainsi que les couvertures; elle parsema le sol, un peu frais, de paille de maïs. Cette pièce voûtée et sombre, cachée au milieu des ruines de la vieille tour, revêtit un aspect inaccoutumé.

La folle, devenue une garde-malade patiente, attentive, ne s'absentait chaque jour qu'un moment, pour s'occuper de son fauve compagnon, qui lui-même demeurait une partie du temps couché sur le seuil de la porte, dont il semblait le factionnaire incorruptible. Sa maîtresse ne rentrait que les bras chargés de bruyères de toutes nuances, dont elle paraît la nudité des murailles.

Le pasteur ne venait plus: il avait dû rejoind

Voici la liste complète des élèves qui ont été reçus, au certificat d'études primaires, à Saumur, dans les écoles libres des Sœurs:

En Fenet: Ecole Jeanne Delanoue

Marie Chaillou, Eugénie Vigneau.

Ecole Sainte-Anne de Nantilly

Blanche Robin, Julienne Balanger, Georgette Dozon.

Ecole Saint-André

Joséphine Fort, Pauline Vennevier.

Ecole des Ponts

Maria Guérin, Alice Hy, Marie Lafreté, Jeanne Poirier, Adeline Desmaison, Henriette Bottereau, Rachel Guionnet.

LES NOUVEAUX TARIFS DE CHEMINS DE FER

Malgré la réduction des tarifs, appliquée comme on sait depuis le 1^{er} avril, les recettes des chemins de fer ne sont pas inférieures à celles de l'année dernière. Les recettes relatives aux voyageurs présentent même une augmentation fort sensible.

ACTES DE PROBITÉ

M. Gelineau, habitant route de Varrains, a trouvé, rue Saint-Nicolas, une boîte contenant un petit bracelet en argent. Il le tient à la disposition de son propriétaire.

Une montre en argent bruni a également été trouvée rue du Chemin-Vert, par la femme Auguste Dupuis, qui habite rue du Pressoir-Saint-Antoine. Cette montre est à remontoir, porte le n° 1400, attenante à un chaîne en acier et une médaille de Saint-Georges en argent. Le propriétaire pourra la lui réclamer.

On parle d'un nouvel incendie dans les bois, dans la direction de Villemolle.

Aucun renseignement n'était encore parvenu ce matin à Saumur.

CONVOCAION DE L'ARMÉE TERRITORIALE

Une partie des classes de 1878 et de 1879 de l'armée territoriale seront convoquées cette année aux époques ci-après désignées:

Infanterie. — 4^e série, du 5 septembre au 18 septembre, tous les bataillons, le dépôt, la section hors rang des régiments suivants: 12, 16, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 54, 130, 132, 134, 136, les 1^{er} et 2^e bataillons des 98^e et 104^e.

2^e série, du 10 octobre au 23 octobre, les 1^{er} et 2^e bataillons des régiments suivants: 2, 6, 8, 10, 12, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 32, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 78, 80, 82, 84, 86, 90, 92, 94, 96, 101, 102, 106, 108, 110, 112, 114, 116, 118, 120, 124, 126, 128, 138, 140, 142, 144 et 145.

dre la partie active des chouans; mais Jérôme, auquel il avait laissé ses indications, le suppléait. Ce qu'il fallait d'ailleurs, au jeune capitaine, c'était du repos, du calme. Ses blessures ne demandaient qu'à se guérir.

Plus libre avec le vieux paysan qu'avec le pasteur, dont le caractère lui imposait, malgré sa bienveillance, il ne craignait plus d'exprimer son admiration et sa gratitude pour l'amazone héroïque auquel il devait la vie. Le vieillard professait lui-même trop d'affection envers M^{lle} du Versant, pour remarquer le lyrisme enthousiaste de cette reconnaissance. Louise était son enfant d'adoption, son idole; on ne pouvait tracer d'elle un éloge si grand, qu'il fût à la hauteur du piédestal où il la plaçait dans sa tendresse. Il se prenait d'amitié d'autant plus vive pour son hôte, que ses discours s'exprimaient plus chaleureusement.

Hector sut par lui que M. du Versant et sa fille étaient présentement au Lude, les biens ayant fini par abandonner cette place. Il n'osa pas s'enquérir s'ils ne viendraient pas bientôt dans le canton; il eût craint, en formulant cette demande, de trahir un secret qu'il ne s'avouait pas à lui-même, le refoulant en lui comme un

Les 1^{er} et 3^e bataillons des 4^e, 88^e et 122^e.

Cavalerie. — 1^{re} série du 8 octobre au 18 octobre, les 2^{es} escadrons et le dépôt des 2^{es} escadrons des 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18^e régiments.

2^e série, du 17 octobre au 30 octobre, les 4^{es} escadrons et le dépôt des 4^{es} escadrons des régiments des 18 régions de corps d'armée à l'exception de la 8^e.

Artillerie. — 1^{re} série, du 26 septembre au 9 octobre. Les batteries à pied et les sections de parcs des 48 régiments.

2^e série, du 10 octobre au 23 octobre.

Un certain nombre d'artilleurs de la classe 1880 appartenant aux régiments des 3^e, 6^e, 7^e régions seront convoqués par anticipation par ordre d'appel individuel du 5 septembre au 18 septembre.

Les brancardiers d'ambulance seront convoqués du 10 octobre au 23 octobre.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Prolongation, à l'occasion de la Fête Nationale, de la durée de validité des billets d'aller et retour.

1^o Billets d'aller et retour de ou pour Paris:

Les billets d'aller et retour délivrés par toutes les gares du réseau de l'Etat à destination de Paris (Montparnasse ou Austerlitz), ou *vice versa*, pendant la période du vendredi 8 au jeudi 14 juillet (inclus) et dont la validité expirerait avant le 18 juillet, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du lundi 18 juillet.

2^o Billets d'aller et retour entre toutes les gares du réseau de l'Etat autres que Paris:

Les billets d'aller et retour délivrés entre toutes les gares du réseau de l'Etat, autres que Paris, pendant la période du lundi 11 au jeudi 14 juillet (inclus) et dont la validité expirerait avant le 18 juillet, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du lundi 18 juillet.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 6 juillet. — Lucienne Laballe, à l'Aspice.

DÈCÈS

Le 7 juillet. — Victor-André Audineau, 31 ans, domestique, célibataire, à l'Hôpital; — Eugène-Gustave Clergeau, 5 mois, rue de la Visitation.

VIHIERS. — On a arrêté à Vihiers, pour avoir contrevenu à la loi sur l'ivresse, la femme Guilhaume, née Langlois, âgée de 38 ans. Cette femme est marchande ambulante et est née au Grand-Auvernaise (Loire-Inférieure).

Elle a été relâchée le lendemain, après avoir jeûné pendant une nuit.

effet de son imagination enfiévrée par la souffrance.

Les soins de Manette avaient un cachet de sollicitude touchante. Le dérangement même de son cerveau y ajoutait encore. Elle croyait parfois avoir à garder un enfant, et la nuit elle s'agenouillait près de son lit, en fredonnant des chansons dormantes, qui n'avaient plus rien des rauques évocations dont elle faisait d'ordinaire retentir les bois.

Une nuit que le malade, entre la veille et le sommeil, écoutait ces paroles et ces airs naïfs, il se prit à les suivre avec un intérêt étrange: il lui semblait que sa mémoire lui retraçait des motifs pareils; il devançait par la pensée et le souvenir les motifs qui allaient se succéder.

Oui, ces modulations, ces couplets, il les avait déjà entendus; mais où? mais quand? Ici, sa mémoire offrait une lacune; il s'efforçait en vain de la combler: rien! rien! il ne trouvait rien! Dans cette excitation, il se sentait sa torpeur, se dressa sur son séant, et se mit à répéter chaque mot après la chanteuse.

Tel était le prestige de cet exercice, que quand elle se tut, il se frappa le front de désespoir, ne sachant plus s'il rêvait, ou s'il avait à son tour le délire.

La Folle de la Grand'Lande

Par OCTAVE FÉRÉ.

X

LES DEUX GARDE-MALADES (Suite)

Les intentions du pasteur ne se réalisèrent pas aussi promptement qu'il l'espérait; les chemins des environs étaient interceptés, une partie des villages occupés par des républicains; la forêt seule restait aux chouans, qui s'y étaient cantonnés, en attendant une diversion que Stofflet ou l'un des chefs du parti devaient opérer pour les délivrer et les rallier.

Hector, traité avec de grands égards, se trouva, pendant trois jours, transporté vers les divers points par lesquels on espérait faire une trouée et ce fut seulement au bout de ce temps que, par une coïncidence purement fortuite, quoiqu'il s'en applaudit comme d'un acte providentiel, il reconnut la Grand'Lande, et se vit dirigé sur la mesure de Jérôme, transformée en ambulance.

M. Clochard, Alexandre, forgeron-mécanicien à Vihiers, s'est écrasé le ponce gauche d'un coup de marteau.

Au moment où il voulait frapper sur un fer rond, celui-ci vint à rouler et toute la masse de fer tomba sur la main de l'ouvrier.

Le docteur Brochon, de Vihiers, a été appelé à prodiguer ses soins au blessé.

Nouvel accident à Vihiers.

Un autre ouvrier, bourelier, M. Milliasseau, Xarisse, en coupant un fil s'est porté un coup de couteau accidentellement au poignet gauche.

La blessure, qui a 10 à 12 centimètres de longueur, est très grave; le docteur Chailloux, appelé auprès du blessé, a constaté la rupture d'un artère.

La gendarmerie de Vihiers a procédé à l'arrestation du nommé Boursicault, Vincent, âgé de 33 ans, ouvrier terrassier, né à Nantes.

Surpris en état d'ivresse, on lui demandait ses papiers qu'il refusa, et sur les instances des hommes de loi se mit en devoir de porter des coups.

Les gendarmes ont eu facilement raison de cet homme qu'ils ont porté plutôt que conduit dans leur chambre de sûreté.

Le lendemain, Boursicault a reconnu ses torts et a avoué qu'en dehors de ses libations il était de mauvaise humeur, parce que sa maîtresse l'avait quitté le matin même.

CLIMÉ. — On a découvert sur un chemin de cette commune le cadavre d'un d'homme qui, quelques heures auparavant, avait été vu au même endroit exténué de fatigue. Il aurait dit à un passant qu'il était malade et qu'il voulait se reposer un instant pour continuer sa route jusqu'à la ferme voisine. Il n'a pas eu le temps de leur sa parole. Le docteur Gigon, de Nueil, a constaté qu'il avait dû succomber à une lésion au cœur.

Ses papiers donnent le nom de Denoyelle, âgé de 69 ans, marchand chiffonnier, sans domicile connu.

MONTEAUBAN. — Plainte a été portée par la femme Blanchard contre la femme Fouchard parce que cette dernière a tiré les oreilles au petit Blanchard, garçon de 9 ans, pas commode à tenir, paraît-il. Mécontente de la correction infligée à son gamin par une main étrangère, la femme Blanchard aurait administré à sa voisine une paire de gifles qui aurait bien porté. De là, querelle de femmes et coups réciproques. On parle de sang versé.

LA COURSE DE PARIS-NANTES

M. Allard, le vainqueur de cette grande course, est un jeune homme de vingt ans; une véritable physionomie de méridional, noir,

— Manette! Manette! s'écria-t-il, parle-moi: es-tu bien là? donne-moi ta main... Chante! chante encore!... Non! tais-toi! reprit-il; tu troublerais mon rêve!

Et les bras étendus, les yeux grands ouverts, les lèvres frémissantes, il demeurait immobile, fasciné; car ses songes avaient pris un corps, une forme, la forme la plus sraphique: dans le clair-obscur que projetaient, vers l'entrée, les faibles rayons de sa veilleuse, une silhouette se détachait. Louise! c'était Louise!

Ce ne fut pas lui qui rompit le silence; il eût craint de faire évanouir l'apparition. Mais celle-ci s'avança... il n'avait pas le délire, il ne rêvait pas: la voix pénétrante de Mlle du Versant le lui prouva.

— Bonsoir, mère Manette, dit-elle à la folle qui lui baisait les mains; tu gardes bien ton malade, tu es bonne, toujours bonne, merci!

Manette alla raviver la lampe, pendant que Mlle du Versant s'adressait au blessé:

— Eh bien! monsieur Hector, comment vous trouvez-vous?... Votre blessure?

Mais au lieu de lui répondre, le jeune homme, exalté par cette joie trop grande, trop inespérée, balbutiait seulement:

— Elle!... c'est elle!... c'est elle!!!

(A suivre.)

d'assez petite taille, mais très vigoureux, imberbe, le visage énergique, la parole brève et sombre.

Durant tout le voyage, il a su conserver une vitesse modérée et uniforme de quinze kilomètres 625 mètres à l'heure.

M. Meyer (deuxième) est grand, fort, la poitrine large, d'un tempérament sanguin, les muscles bien dessinés; il sembla n'avoir ressenti aucune fatigue, et répond avec beaucoup d'entrain aux questions de ses nombreux amis.

Si la vitesse a été moins grande que dans la fameuse course de Paris à Brest, il faut attribuer cette infériorité à la température que nous traversons. On s'étonne à l'idée des efforts qu'ont dû faire les concurrents pour se maintenir sur leur machine et marcher bon train pendant des journées aussi pénibles que celles de lundi et de mardi.

LE VÉLOCÉMAN DUBOIS

Sait-on pourquoi Dubois a abandonné? Le *Populaire* de Nantes nous en donne les raisons.

Dubois était extrêmement lassé, au point qu'on était obligé de le servir comme un enfant, chez M. Chéreau.

Lui-même avouait sans forfanterie qu'il préférerait prendre le chemin de fer que de continuer la course, mais son amour-propre de coureur était engagé.

Dès ce moment, il nous paraissait évident que les forces physiques étaient à bout et nous nous disions même que seul le moral excellent de Dubois pouvait influer sur ses muscles: c'était l'esprit domptant la matière.

Dès son arrivée à Carquefou, Dubois apprenait par une dépêche que son redoutable concurrent Stéphane était resté en panne à Champtocé. La dépêche n'était cependant pas suffisante pour motiver la décision d'abandon que Dubois méditait.

Après un court repos à Carquefou, le coureur et ses entraîneurs se dirigent sur Ligné où, cette fois, une dépêche annonce à Dubois que Stéphane se retire de la lutte et retourne à Paris... par le train.

Dubois, qui ne tenait pas plus que cela au prix de 1,200 francs et qui se contentait de ses paris gagnés — 10,000 francs, dit-on — ne voulut pas s'éreinter d'avantage. Il avait tenu ce qu'il avait promis: battre Stéphane, arriver premier à Nantes, et ce en moins de 24 heures. Dès lors, il laissa à un autre le soin de sortir le grand vainqueur de la course.

Et voilà comment Dubois prenait peu de temps après le train de Saint-Mars-du-Désert et revenait à Nantes où il a passé toute la soirée en compagnie de M. Chéreau, longuement acclamé par la foule qui se tenait devant le café du Helder où Dubois, tout en absorbant des consommations, s'occupait les bonnes parties qu'il pourrait se payer avec l'argent gagné dans ses paris.

« J'aime mieux dépenser mon argent en bonne santé, disait-il, que de le donner au médecin ou au pharmacien! »

Qui songerait à le blâmer?

LE FAUX DYNAMITEUR GONIN

Le jugement de l'affaire Gonin a été rendu hier devant le tribunal correctionnel de Tours.

Enfin nous n'entendons plus parler de cet épicière bruyant qui, pendant des semaines, a défrayé les chroniques des journaux à nouvelles sensationnelles, des feuilles qui avaient l'audace, au moment des élections municipales — prenant leurs lecteurs pour des imbéciles — de se servir de cette histoire niaise pour calomnier à outrance les candidats indépendants et libéraux. Le tribunal a réduit les choses à leurs proportions réelles et fait bonne justice des étonnantes théories émises il y a huit jours par le procureur de la République; c'est fini.

Gonin était, on se le rappelle, traduit en police correctionnelle sous l'inculpation d'injures aux agents de la force publique (art. 224

du Code pénal). Le ministère public avait cru trouver dans l'acte stupide de l'épicière de la rue de la Caserne le délit prévu par l'article précité: très sérieusement M. Dagallier avait raconté qu'en faisant partir une pièce d'artifice, dite marron, dans l'urinoir de la rue de la Caserne, Gonin avait eu l'intention de narguer les agents de police et de simuler un attentat à la dynamite.

C'était, à coup sûr, œuvre fort peu spirituelle; cependant, avec la meilleure volonté du monde, le tribunal n'a pu y trouver le crime imaginé par le parquet.

Se rangeant à l'opinion de Me Houssard, défenseur de Gonin, les juges ont sévèrement qualifié l'action du turbulent épicière; mais ils l'ont acquitté du chef d'injures aux agents et n'ont retenu qu'une double contravention.

Gonin est condamné pour tapage nocturne à 5 jours de prison et 15 fr. d'amende, et pour avoir tiré, sur la voie publique, une pièce d'artifice sans autorisation, à 3 jours de prison et 5 fr. d'amende.

Que va dire de cela l'*Intransigeant*, qui réclamait une peine capitale?

LA FABRIQUE DE CONSERVES

POUR L'ARMÉE

Il ne faut pas que la fabrique de conserves pour l'armée échappe à la ville de Cholet. Nous espérons bien que les démarches faites de tous côtés par les municipalités auprès de M. le ministre de la guerre seront utiles.

Nous apprenons que MM. Godet, conseiller général; Guillemé, maire de La Roche-sur-Yon, Tremblay et Guillet, délégués par le Conseil municipal de cette ville, partent pour Paris, où ils doivent être reçus par M. de Freycinet.

Ces messieurs vont « faire une démarche » auprès du ministre pour faire valoir les avantages incontestables que présente la ville de La Roche-sur-Yon, tant au point de vue agricole que par sa situation topographique, pour l'établissement d'une fabrique de conserves pour l'armée.

Si La Roche-sur-Yon possède des avantages incontestables, elle est loin d'être aussi bien placée que la ville de Cholet, qui possède le plus fort marché de bœufs gras après la Villette.

Cholet est la ville qui convient le mieux de toute la France pour l'installation de la manufacture de conserves. M. de Freycinet, saura, nous l'espérons, lui donner la préférence.

BOURSE DE PARIS

Du 7 Juillet 1892

3 0/0	98 80
3 0/0 nouveau	» » »
3 0/0 amortissable	98 90
4 1/2	105 90

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Mai-Septembre 1892

Billets d'aller et retour de Famille pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Evaux, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat.

Réduction de 50 0/0 pour chaque membre de la famille en plus du troisième.

Il est délivré, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'un moins quatre personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

La durée de validité des billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu

à la perception d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périmés.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

FAITS DIVERS

LE FUSIL DU CHEVAL

On vient d'essayer, en Angleterre, une arme imaginée par un officier de cavalerie et qui apporte dans l'art militaire contemporain un élément nouveau du caractère le plus singulier.

Cette nouvelle arme, qui sera employée dans la cavalerie, consiste en un fusil à répétition adapté sous le poitrail du cheval.

Pendant la charge, la cavalerie déchaîne sur l'ennemi une pluie de projectiles, les fusils à répétition fonctionnant automatiquement grâce à un appareil ingénieux.

Les mouvements du cavalier restent libres pour diriger la bête et manier le sabre.

Le Rob Lechaux Régénère le Sang.

C'est par milliers que l'inventeur reçoit des lettres de remerciements. On en trouve quelques-unes dans l'excellente étude (54^e édition) que M. Lechaux, Pharmacien à Bordeaux, envoie gracieusement si on la lui demande. Il expédie aussi 3 flacons Rob Lechaux franco contre mandat 12 fr., et 6 flacons pour 21 fr.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement

du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 34 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{tes} de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

PRIME GRATUITE
Un beau vol. de 250 pages et 40 grav. d'une val. de 2 fr. Le **GUIDE PRATIQUE DE SANTÉ** est distribué par la Pharmacie Spéciale des Familles à tous ses clients.
Médicaments garantis irréprochables comme dosage et fraîcheur.
Acné, Glympies climatiques... 2.40 | Gastralgie, Sirop de Codéine... 2.25
Aigreurs, 20 Cachets absorbants... 2.25 | Gastrite, 20 Cachets absorbants... 2.25
Anémie, dragées Martiales... 2.50 | Goutte, Benzoin de soude... 2.50
Asthme, Perles anti-asthmatiques... 2.50 | Gravelle, prises de lithine... 2.50
Bronchites, Sirop phétoque... 2.50 | Hémorroïdes, Pomade anal... 1.50
Chlorose, Quinquina soluble... 2.25 | Hydrophobie, Tin Bileziques... 5.00
Coliques néphr., Perles d'Uter... 1.50 | Insomnie, Sirop de codéine... 2.25
Coliques néphr., prises lithine... 2.00 | Migraines, Baume de chloral... 2.50
Constipation, Sels de fruits lax... 3.00 | Névralgies, Perles anti-épileptiques... 2.50
Coryza, Colloïde salicylé... 1.50 | Névrose, Valériane d'Annona... 4.00
Dents (soin de), Baume dentaire... 1.25 | Obésité, Antiobésité... 16.00
Diabète, Quinquina Royal... 5.00 | Palpitations, Granules digital... 2.50
Diarthrose, Cachets acidiarbois... 2.40 | Phtisie, Cachets absorbants... 2.25
Dyspepsie, Mixture pepto-diatésée... 2.50 | Rhumatismes, prise de lithine... 2.50
Flueurs blanches, Gompes martiales... 2.25 | Toux, Sirop de Codéine... 2.25
Folie, Sels de fruits laxatifs... 3.00 | Yeux, Pomade de Lyon... 1.00
Ecoulement, Iodure, Sérigue... 1.50 | Syphilis, Pilules prophylactiques... 2.00
Il suffit de demander un seul des médicaments ci-dessus pour recevoir franco le **GUIDE PRATIQUE DE SANTÉ**.
Tous les Prix sont inférieurs à ceux des autres Pharmacies.
Expédition franco contre mandat ou timbres adressés à la Pharmacie Spéciale des Familles, 75, Rue Talbot, Paris.

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.
P. ANDRIEU
EAU DE VIE BLANCHE
Pour Fruits
Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.
Marmande 42 degrés... 1.50 le litre
Montpellier 45 — ... 1.75 —
Armagnac 50 — ... 2.00 —
Verre compris.
Par quantité de 6 litres:
Bonification de 10 c. par litre.
PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 8.
Et de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

VENTE

Sur licitation

Aux enchères publiques
ENTRE MAJEURS

DE

DIVERS IMMEUBLES

CONSISTANT EN :

Une MAISON d'habitation

ET DEUX PIÈCES DE TERRE

Le tout situé commune de Saint-Martin-de-la-Place (arrondissement de Saumur).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 31 JUILLET 1892, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du trente juin mil huit cent quatre-vingt-douze,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de : M. Auguste Chevré, cultivateur, demeurant à Saint-Martin-de-la-Place, agissant comme héritier bénéficiaire de la dame Anne Delaporte, sa mère, veuve de Pierre Chevré, décédée à Saint-Martin-de-la-Place, ayant M^e Louis ALBERT pour avoué ; En présence de Madame Anne Chevré, veuve de M. Maurice Guillon, ladite dame propriétaire, demeurant à Saint-Martin-de-la-Place, ayant pour avoué M^e COQUEBERT de NEUVILLE ;

Il sera procédé, au jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Immeubles situés commune de Saint-Martin-de-la-Place

PREMIER LOT

1^o Un morceau de terre, de forme irrégulière, planté d'une rangée de pommiers et d'arbres d'étausse, nommé le Gué-de-Fresne, contenant soixante-dix-sept ares quarante-trois centiares, compris sous les numéros 165 et 165 bis de la section B du plan cadastral, joignant au nord M^m Léger, Teissier, les copartageants, Grellet et Guillon, au levant M. Léger, au midi un chemin d'exploitation, et au couchant M. Saumureau, fossé mitoyen excepté celui qui longe le chemin d'exploitation ;

2^o Dans le morceau de terre ci-dessus, à l'angle sud-ouest, une maison composée de deux chambres à cheminée, dont une à four, vers levant deux petites écuries ensuite, vers couchant un toit à pores, cellier en bas côté, vers nord, grenier sur le tout couvert en ardoises, mesure au levant de la cour et longeant le chemin d'exploitation, puits à l'entrée du cellier.

Mise à prix..... 3,250 fr.

DEUXIÈME LOT

Un morceau de terre, au même lieu, contenant neuf ares soixante-quatorze centiares, compris sous le numéro 179 de la section B du plan cadastral, joignant au nord la route de la Poupardière, au levant M. Loiseleur, au midi le premier lot ci-dessus et au couchant M. Teissier.

Mise à prix..... 250 fr.

Total des mises à prix : 3,500 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e Louis ALBERT, avoué poursuivant la vente ;

Soit à M^e LE BARON, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié sous-signé.

Saumur, le sept juillet mil huit cent quatre-vingt-douze.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le huit juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, 1^o c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Rue de Bordeaux, 15.

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'École de cavalerie.

avec beau jardin bien arrosé et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication, en l'étude du notaire,

Le SAMEDI 9 JUILLET 1892, à midi, UN

BEAU JARDIN

Situé à Saumur, quartier de Nantilly, impasse du Mouton, avec bâtiment et douve, d'une superficie de 9 ares 23 centiares.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

ON DEMANDE 30, quai de Li-moges, un très bon valet de chambre muni de très bonnes références.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893

Occupé par le Magasin de Lingerie de M^{lle} TAILLARD.

S'adresser à M^{lle} DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien arrosé

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE jeune garçon sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — **OBJETS D'ART.**

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de moines, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLE

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS. RÉPARATIONS. ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 53, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 33.

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre : 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Nouet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.
Citronnade rafraîchissante et très hygiénique : le litre 3 fr. 50 ; le 1/2 litre 2 fr.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75.
Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix : Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

LE MAIRE,